

## **Le traitement et la protection des données personnelles des travailleurs**

*Le présent article s'intéresse à la problématique de la protection des données personnelles des travailleurs que doit assurer tout employeur qui poursuit le traitement de ce type de données. Bien que toute entreprise de nos jours poursuive bien évidemment ce type de traitements indispensables à l'administration des salaires et à une bonne gestion des ressources humaines, il semble que cet aspect de la gestion des ressources humaines ne fasse, à l'heure actuelle, pas encore l'objet de toute l'attention requise des entreprises en dépit de l'obligation légale qui leur est faite de mettre en place une véritable politique de protection des données à caractère personnel de leurs travailleurs. Après avoir exposé les différentes – bonnes – raisons – pour toute entreprise de mettre en oeuvre de façon effective une telle politique, nous situerons cette problématique dans le contexte plus général de la protection en droit belge de la vie privée au travail, délimiterons le champ d'application des dispositions légales applicables et examinerons les principaux concepts utilisés. Nous procéderons ensuite à l'analyse des différentes obligations et exceptions éventuelles à celles-ci à charge des entreprises, aborderons les mécanismes de contrôle et de sanctions avant de conclure.*